

Prévoyance – Aperçu des conditions

Valable à partir du 1^{er} janvier 2026

La Fondation de prévoyance Raiffeisen et la Fondation Raiffeisen de libre passage se réservent le droit de modifier les conditions à tout instant, notamment en cas d'évolution de la situation du marché ou pour d'autres motifs objectifs (ch. 4 Fondation de prévoyance Raiffeisen - Règlement resp. Fondation Raiffeisen de libre passage - Règlement).

	Prévoyance 3a	Libre passage
Prévoyance 3a et libre passage		
Rémunération du compte	0,200%	0,050%
Frais de tenue de compte	gratuit	gratuit
Relevés de compte/Avis	gratuit	gratuit
Délai de résiliation/carence pour les prélèvements	31 jours	31 jours
Clôture de compte	gratuit	gratuit
Un certain nombre de travaux de la fondation en fonction des frais effectifs	CHF 120.–/par heure	CHF 120.–/par heure
Couverture des objectifs d'épargne pour compte de prévoyance 3a, prime de risque annuelle (en % du montant de prestation assuré)	3,300%	-
Taxe pour l'inscription au registre foncier en cas de prélèvement pour la propriété du logement	-	CHF 250.–
Prévoyance 3a et libre passage en titres¹		
Commission d'émission² (Souscription à la valeur nette d'inventaire/VNI)		
– Calcul selon le tarif échelonné : addition des montants par limite de quantités pour la commission d'émission total	Pour les premiers CHF 100'000.–	0,750%
– applicable également dans le cadre d'un plan d'épargne en fonds de placement de prévoyance	+ pour les montants supérieurs à CHF 100'000.–	0,150%
Retrait	gratuit	gratuit
Commission de gestion du prévoyance 3a et du libre passage en titres	gratuit	gratuit
Délai de résiliation/carence lors du premier investissement ³	31 jours	31 jours
Un certain nombre de travaux de la fondation en fonction des frais effectifs	CHF 120.–/par heure	CHF 120.–/par heure
Relevé semestriel et annuel	gratuit	gratuit
Relevé supplémentaire	CHF 5.–	CHF 5.–
État de fortune: Relevé semestriel et annuel	gratuit	gratuit
État de fortune: Relevé supplémentaire	CHF 10.–	CHF 10.–

¹ Avec la prévoyance 3a en titres et le libre passage en titres, les investissements sont réalisés dans des fonds de prévoyance. Les coûts des fonds de prévoyance (TER) figurent dans la fiche d'informations de base (FIB) (consultables sur www.raiffeisen.ch/fondationprevoyance resp.

www.raiffeisen.ch/fondationlibrepassage ou auprès de la Banque sur demande). Rémunerations reçues de tiers: la marge de fluctuation de la rémunération de la Banque sur le patrimoine de prévoyance investi dans des fonds de prévoyance s'élève, par an, de 0,50 à 0,80% pour les fonds de prévoyance avec la stratégie Revenu (Yield), de 0,50 à 0,85% avec la stratégie Equilibre (Balanced), de 0,55 à 0,95% avec la stratégie Croissance (Growth) et de 0,60 à 1,00% avec la stratégie Actions (Equity).

² Aucune commission d'émission n'est imputée lors du passage d'un fonds partiel Pension Invest à un autre fonds partiel Pension Invest ou lors du passage d'un fonds partiel Systematic Invest à un autre fonds partiel Systematic Invest. Par contre, la commission d'émission est imputée lors du passage d'un fonds partiel Pension Invest à un fonds partiel Systematic Invest ou inversement.

³ Le passage de la prévoyance 3a/du libre passage lié(e) à un compte à son équivalent en titres ne peut s'effectuer qu'après un certain délai de carence. Cela signifie que lorsque le preneur de prévoyance/l'assuré donne pour la première fois l'instruction d'investir son patrimoine de prévoyance/capital de libre passage dans des titres, la Fondation de prévoyance Raiffeisen/Fondation Raiffeisen de libre passage n'investit qu'après l'expiration de ce délai de carence. Le preneur de prévoyance/l'assuré ne prend part à l'évolution de la valeur du fonds de prévoyance qu'à partir de ce moment précis. Ses instructions suivantes ne sont soumises à aucun délai de carence.